

Unité Ravel

Psychiatrie 4

Livret d'information



Hôpital Saint Jacques

Pôle Psychiatrie et Santé Mentale

Unité Ravel – Psychiatrie 4

Bâtiment Paumelle

85 rue Saint Jacques

44093 Nantes cedex 1

Tél. 02 44 76 69 62





L'unité Ravel est une unité d'hospitalisation intersectorielle de 28 lits qui accueille des patients souffrant de troubles psychotiques chroniques nécessitant un temps long d'hospitalisation.

Présentation de l'équipe

Chef de service : Dr Bertrand Le Geay

Psychiatre référent : Dr Pierre Delvot

Cadre de santé : Marilyne Hervouet

Médecin généraliste : François-Xavier Lemesre

Neuropsychologue : Cannelle Garnier

Psychologue : Alexandre Guérin

Assistante sociale : Valérie Desmars

Les infirmiers et les aides-soignants présents 24H/24

Les agents de service hospitalier qualifiés présents de 6H45 à 20H30

Les secrétaires médicales

Contacts

Bureau infirmier : 02 44 76 69 62

Assistante sociale : 02 44 76 69 65

Secrétariat : 02 44 76 69 61

Missions et objectifs

L'unité Ravel propose un temps d'hospitalisation suffisamment long pour travailler au processus de rétablissement en s'appuyant sur :

- L'empowerment : libre choix du patient dans ses décisions
- La notion de « to cure » = soigner
- La notion de « care » = prendre soin de

Les indications

Cette unité se propose d'accueillir des patients adultes hospitalisés à l'hôpital Saint Jacques. Elle s'adresse à des patients souffrant de troubles schizophréniques ou apparentés complexes parfois résistants aux thérapeutiques habituelles et nécessitant un temps long d'hospitalisation.

Ces patients doivent :

- être stabilisés quant aux symptômes les plus aigus de leur pathologie notamment par rapport aux consommations de toxiques
- être compliant aux soins.

Les conditions d'admission

- Le patient doit avoir moins de 55 ans et doit être hospitalisé depuis plus de 3 mois sur une unité ouverte des secteurs de psychiatrie de l'hôpital Saint Jacques.
- Son état clinique ne doit plus justifier d'une mesure de contrainte (sauf pendant la période d'évaluation).
- Les demandes de prise en charge sont à adresser au médecin de l'unité par courrier médical détaillé retraçant l'histoire complète de la maladie et des prises en charges antérieures.

L'hospitalisation

Durant l'hospitalisation, le patient va bénéficier d'une prise en charge basée sur une alliance thérapeutique permettant d'établir un projet de soins personnalisé associant

- Des consultations médicales.
- Des entretiens psychologiques.
- Des médiations à caractère thérapeutique.
- Des programmes individuels ou collectifs de remédiation cognitive.
- Un programme d'activité physique adaptée et santé.
- Un suivi somatique réalisé tout au long de la prise en charge.
- Un accompagnement social et citoyen.

La fin de l'hospitalisation

L'hospitalisation peut être de longue durée mais tout au long de la prise en charge, c'est le processus de rétablissement qui est recherché permettant au patient de préparer un projet de vie en dehors de l'hôpital.

Selon les modalités de sortie, plusieurs possibilités s'offrent au patient :

- Appartement personnel.
- Appartement associatif ou autre (famille gouvernante...).
- L'accueil familial thérapeutique (AFT).
- Foyer de vie ou foyer d'accueil médicalisé (FAM) ou Maison d'accueil spécialisée (MAS).

Le patient pourra être adressé à nouveau sur son secteur ou sur un autre secteur pour la suite de sa prise en charge.